



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 25, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 — Rodrigue Boivin  
Siège #2 — Robert Staniforth  
Siège #5 — Simon-Pierre Trahan  
Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Sont absent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #3 — Gertie Cavalier  
Siège #4 — Philippe Boileau

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald-Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

**1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**24-09-09-179**

Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**24-09-09-180**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté:

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**3 — DEMANDES DU PUBLIC**

Quelques citoyens posent des questions.

**4 — ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**24-09-09-181**

**4.1 Session régulière du 12 août 2024**

Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 12 août 2024 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



	<b>5 —</b>	<b>ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES</b>
	<b>5.1</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>24-09-09-182</b>	<b>5.1.1</b>	<b>Autorisation au ministre des Finances à recevoir et ouvrir les soumissions pour la Municipalité</b>  <b>CONSIDÉRANT QUE</b> conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;  <b>CONSIDÉRANT QUE</b> les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;  <b>CONSIDÉRANT QUE</b> l'article 1066 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;  <b>EN CONSÉQUENCE</b> , il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sixte.  Le maire demande le vote.  Adoptée à l'unanimité.
	<b>5.1.2</b>	<b>Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027</b>  Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Sixte pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Natasha Mantville le 28 août 2024.
<b>24-09-09-183</b>	<b>5.1.3</b>	<b>Changement où siège le conseil municipal</b>  <b>CONSIDÉRANT</b> que la construction du nouveau centre communautaire est terminée ;  <b>CONSIDÉRANT</b> l'article 145 du Code municipal ;  <b>EN CONSÉQUENCE</b> , il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu qu'à partir du mois d'octobre 2024, les séances du Conseil municipal se tiendront au 30, rue Principale à Saint-Sixte.  Le maire demande le vote.  Adoptée à l'unanimité.
	<b>5.2</b>	<b>TRÉSORERIE</b>
	<b>5.2.1</b>	<b>Rapport des dépenses autorisées — Août 2024</b>
<b>24-09-09-184</b>	<b>5.2.1.1</b>	<b>5.2.1.1 Liste des paiements émis en août 2024</b>  Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois d'août 2024 pour un montant de 57 629,49 \$ ;  Chèques # 7644 à 7683.



Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

**24-09-09-185 5.2.1.2 Facture FQM Assurances**

**CONSIDÉRANT** la facture #15835 présentée par FQM Assurances au montant de 3 608,99 \$, taxes incluses, pour l'ajout du nouveau centre communautaire sur la police d'assurance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par FQM assurance au montant de 3 608,99 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-09-09-186 5.2.1.3 Factures RPGL**

**CONSIDÉRANT** les factures # 30174, 30175 et 30176 présentées par RPGL au montant de 1 786,94 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels liés au dossier juridique 70000-022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par RPGL au montant de 1 786,94, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 — Services juridiques.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-09-09-187 5.2.1.4 Facture A4 Architecture et design**

**CONSIDÉRANT** la facture # F-7311 présentée par A4 Architecture et design au montant de 1 437,19 \$ pour des honoraires professionnels pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par A4 Architecture et design au montant de 1 437,19 \$ et en autorise le paiement.

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-001 — PRACIM.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-09-09-188 5.2.1.5 Facture incendie Saint-André Avellin**

**CONSIDÉRANT** la facture # 240289 présentée par la municipalité de Saint-André-Avellin au montant de 6 618,00 \$ pour la quote-part du service de sécurité incendie du mois de septembre et un ajustement pour les coûts de l'année financière 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par la municipalité de Saint-André-Avellin au montant de 6 618,00 \$ et en autorise le paiement.



**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-951 — Quote-part incendie.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-09-09-189 5.2.1.6 Factures CAMA**

**CONSIDÉRANT** la facture # 6479 présentée par les Industries CAMA au montant de 11 512,15 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la facture # 6480 présentée par les Industries CAMA au montant de 128 250,30 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** le certificat de paiement # 13 émis par A4 Architecture + design pour un montant de 11 512,15 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** le certificat de paiement # 14 émis par A4 Architecture + design pour un montant de 128 250,30 \$, taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte les factures présentées par les industries CAMA au montant de 139 762,45 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement.

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 03-310-00-001 — PRACIM.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-09-09-190 5.2.2 Liste des salaires — Août 2024**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois d'août 2024 au montant de 22 627,65 \$.

Chèques numéro 202490219 à 202490256.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**24-09-09-191 5.2.3 Liste des encaissements — Août 2024**

Il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois d'août 2024 au montant total de 26 684,96 \$ détaillé comme suit :

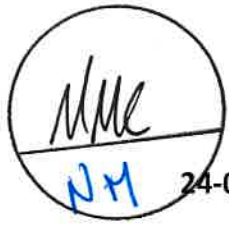
- Argent : 709,66 \$
- Chèque : 215,67 \$
- SIPC : 25 189,63 \$
- Interac : 570,00 \$

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



- 24-09-09-192    **5.2.4    Activités de fonctionnement à des fins fiscales**
- 24-09-09-192    **5.2.4.1    Au 31 août 2024**
- Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte le dépôt des activités de fonctionnement au 31 août 2024.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 24-09-09-193    **5.2.4.2    Transfert budgétaire**
- Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil approuve la liste des transferts budgétaires telle que déposée par la directrice générale.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 24-09-09-194    **5.2.5    Soumissions**
- 24-09-09-194    **5.2.5.1    CRD Creighton**
- CONSIDÉRANT** la nécessité de se procurer les équipements requis pour assurer le bon fonctionnement du déneigement hivernal des chemins;
- CONSIDÉRANT** la soumission reçue de CRD Creighton au montant de 5 367,77 \$, taxes incluses, pour des lames d'hiver et autres accessoires connexes;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la soumission et autorise la directrice générale à procéder à l'achat.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 24-09-09-195    **5.2.5.2    Mazars – audit TECQ 2019-2023**
- CONSIDÉRANT** l'aide financière reçue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 ;
- CONSIDÉRANT** la responsabilité de la Municipalité de mandater un auditeur dont l'objectif des missions est d'obtenir un niveau d'assurance raisonnable à l'effet que les travaux requis pour respecter les conditions de versement exigées ont été réalisés et payés par la Municipalité en conformité avec la programmation de travaux approuvée, dans le respect des normes et des conditions du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- CONSIDÉRANT** l'offre de services de MAZARS de procéder à un audit pour un montant maximal de 5 000,00 \$ ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le conseil accepte les modalités de l'offre de services présentée par MAZARS et autorise la directrice générale, madame Natasha Mantville, à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.



24-09-09-196

### 5.2.5.3 Offre de service – Le Groupe Accord

**CONSIDÉRANT** l'adoption par le conseil municipal de la résolution # 24-08-12-173 relative au contrôle intérimaire - capacité des infrastructures municipales, entretien et prolongement du réseau routier, protection de l'environnement et de la qualité du paysage ;

**CONSIDÉRANT** le souhait du Conseil municipal d'adopter un *Règlement de Contrôle Intérimaire* (RCI) qui encadrera les nouvelles constructions susceptibles de compromettre les orientations et les objectifs d'aménagement ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services du Groupe Accord, Yves Dehaies, O.U.Q. consultant en urbanisme pour soutenir la Municipalité dans la rédaction et l'adoption d'un Règlement de contrôle intérimaire pour un montant forfaitaire de 2 100 \$, frais de déplacement et taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le conseil accepte les modalités de l'offre de services présentée par le Groupe Accord et autorise la directrice générale, madame Natasha Mantville, à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

## 5.3 AFFAIRES JURIDIQUES

24-09-09-197

### 5.3.1

#### **Mandat à la firme RPGL – perception des redevances de la sablière exploitée par Les Agrégats Saint-Sixte**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (article 78.1 de la LCM), la Municipalité a l'obligation de percevoir les droits auprès des exploitants de carrières et de sablières ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les exploitants de carrières et sablières de produire des déclarations concernant les substances à l'égard desquelles des droits sont payables et de s'acquitter le paiement des droits selon les modalités administratives déterminées par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a transmis les formulaires à compléter et une lettre avisant les exploitants comment s'acquitter de leurs obligations ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a reçu aucun formulaire complété, aucune redevance et aucun coupon de pesées et bons de livraison de la part de l'exploitant les Agrégats Saint-Sixte pour l'exploitation de la sablière pour l'année 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a reçu aucun formulaire complété, aucune redevance et aucun coupon de pesées et bons de livraison de la part de l'exploitant le Agrégats Saint-Sixte pour l'exploitation de la carrière-sablière pour l'année 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil autorise la directrice générale, madame Natasha Mantville à mandater la firme d'avocats



RPGL à entamer les procédures légales requises pour percevoir les droits dus.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5.4 RESSOURCES HUMAINES

##### 5.4.1 Rapport du comité

Aucun rapport du comité.

### 6 — ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 6.1 Analyse d'eau

Le résultat des analyses d'eau effectuées en laboratoire sont conformes.

#### 6.2 Résultat des vérifications de l'aqueduc faites par le ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Le 13 août 2024, le ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs a procédé à une vérification des bassins de rétention de l'aqueduc.

Les représentants ont conclu qu'aucunes activités présentant un risque de contamination n'étaient présentes dans l'aire de protection immédiate des bassins et qu'aucuns domiciles ne se trouvent dans les aires de protection intermédiaire.

#### 24-09-09-198 6.3 Invitation OVB RPNS\_Projet de surveillance de la qualité de l'eau des puits privés

**CONSIDÉRANT** le Programme de surveillance et d'amélioration de la qualité de l'eau des puits privés que souhaitent mettre en œuvre l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

**CONSIDÉRANT** les retombées du Programme telles que contribuer à la protection de la santé publique en améliorant la qualité de l'eau potable; sensibiliser les citoyens à l'importance de surveiller la qualité de l'eau et de leurs puits et contribuer à une gestion durable des ressources en eau ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et Résolu que le conseil mandate la directrice générale, madame Natasha Mantville de manifester l'intérêt de la Municipalité à devenir partenaire du projet.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

#### 24-09-09-199 6.4 Offre de services Tricentris

**CONSIDÉRANT** que les contrats de membres utilisateurs et de service d'activités d'information et d'éducation avec Tricentris arrivent à échéance le 31 décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les nouveaux services offerts en matière de sensibilisation et d'éducation concernant la collecte sélective des matières recyclables ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le conseil renouvelle l'adhésion de la Municipalité à titre de membre utilisateur;



**ET QUE** le Conseil autorise le maire, monsieur Matthew MacDonald Charbonneau et la directrice générale, madame Natasha Mantville, à signer tous les documents permettant de donner suite à la présente résolution.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

## 7 — LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 7.1 Loisirs

#### 7.1.1 Rapport du comité

Aucun rapport du comité.

### 7.2 Bibliothèque

#### 7.2.1 Rapport de la représentante.

Le maire Matthew MacDonald Charbonneau partage les données du rapport préparé par la responsable de la bibliothèque.

### 7.3 SAJO

#### 7.3.1 Rapport de la représentante

Aucun rapport de la représentante.

### 7.4 TRANSPORT ADAPTÉ

#### 7.4.1 Rapport de la représentante

Aucun rapport de la représentante.

## 8 — RÈGLEMENTATION

### 8.1 **Projet de règlement 250-24 « Règlement relatif aux tarifs pour les permis, certificats et bien municipaux »**

#### 24-09-09-200 8.1.1 Avis de motion

**CONSIDÉRANT** l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, monsieur le conseiller Rodrigue Boivin, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement 250-24 modifiant le règlement 239-23 relatif aux tarifs pour les permis, certificats et bien municipaux.

#### 24-09-09-201 8.1.2 Dépôt du projet de règlement

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le projet de règlement est déposé et des copies sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil et que le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le conseil accepte le dépôt du projet de règlement 250-24 « règlement relatif aux tarifs pour les permis, certificats et bien municipaux ».

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



**9 — URBANISME**

**9.1 Permis et Requêtes émis en août 2024**

6 permis ont été délivrés.

4 requêtes ont été signalées.

**9.2 Rapport du comité CCUE**

Aucun rapport du comité.

**10 — VOIRIE**

**24-09-09-202 10.1 Changement de ponceau devant les 47 & 48, montée Ivall Ouest**

**CONSIDÉRANT** l'entente existante entre les propriétaires du tronçon à l'extrémité de la montée Ivall Ouest et la Municipalité relativement à l'entretien de la partie privée du chemin;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation faite du chemin privée (rond point) par les autobus de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les dommages causés par les pluies importantes au ponceau transversal et la dimension du trou qui en découle posant un risque pour la sécurité des conducteurs ;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale, madame Natasha Mantville, déclare avoir un intérêt dans ladite question à titre de propriétaire du chemin privé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que le Conseil autorise le remplacement du ponceau.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**11 — PROJETS D'INFRASTRUCTURES**

**11.1 Projet de construction du centre communautaire**

**11.1.1 Rapport du comité**

Le représentant du comité, le maire Matthew MacDonald Charbonneau fait son rapport.

**12 — SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13 — COMMUNICATION**

**13.1 Rapport du comité**

Aucun rapport du comité.

**24-09-09-203 13.1.1 Dépôt du procès-verbal 2024-08-13**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de communication tenue le 13 août 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité communication tenue le 13 août 2024;

Le maire demande le vote.



Adopté à l'unanimité.

**14 — MRC DE PAPINEAU**

**14.1 Rapport du maire**

Le maire, Matthew MacDonald Charbonneau fait son rapport.

**15 — VARIA**

24-09-09-204

15.1

**Demande d'appui de la Banque Alimentaire Petite-Nation**

**CONSIDÉRANT** que la Banque Alimentaire de la Petite-Nation est un organisme qui offre gratuitement de l'aide alimentaire à la population dans le besoin de la MRC Papineau;

**CONSIDÉRANT** que la Banque Alimentaire de la Petite-Nation offre également des repas et collations aux écoles et maisons de jeunes, des repas cuisinés destinés aux aînés qui ont recours au soutien à domicile et aux personnes malades ou en convalescence, et distribue des centaines de paniers de Noël chaque année ;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de dépannages alimentaires, de paniers de Noël et de personnes aidées en 2023-2024 a augmenté dans notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui financier de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation auprès de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte de verser un appui financier de 100 \$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-996 — Dons.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

24-09-09-205

15.2

**Demande d'aide financière de la Résidence Le Monarque**

**CONSIDÉRANT** que la Résidence le Monarque est un organisme à but non lucratif qui offre des soins palliatifs gratuits à la population de la MRC de Papineau ;

**CONSIDÉRANT** l'étendue des services offerts tels l'hébergement, l'alimentation, les soins médicaux, le soutien psychosocial, l'accompagnement spirituel et le soutien aux proches ;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du financement de l'organisme provient des dons donnés par la communauté ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui financier de la Résidence Le Monarque auprès de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon-Pierre Trahan et résolu que le Conseil accepte de verser un appui financier de 100 \$ à la Résidence le Monarque;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-996 — Dons.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**16 — PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16.1 Questions**

Une question est posée.

**17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**24-09-09-206**

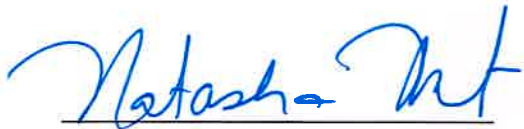
Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 01.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



Matthew MacDonald Charbonneau  
Maire



Natasha Mantville  
Directrice générale et greffière-trésorière

